



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier

Retrouvez
dans ce numéro :

En bref...

Fin de la cotisation PROVEA
Couverture sociale des pluriactifs
Des projets de loi à suivre...

Edito

Dossier

Santé des saisonniers :
la prévention des risques

Sur le terrain...

Des propositions
Discrimination à l'embauche
Un projet de GEIQ éthique
Un appel à projets

Zoom sur :

L'installation en milieu rural
Un séminaire de l'emploi sportif

Vos questions

Les emplois saisonniers

Agenda

Vos rendez-vous

Les pluriactivités!



En bref...



Emploi saisonnier agricole : fin de la cotisation PROVEA

L'accord du 18 juillet 2002 sur les saisonniers a créé un « Conseil des études, recherches et prospectives pour la gestion prévisionnelle des emplois en agriculture », le PROVEA, qui devait être financé par une cotisation patronale de 0,2% de la masse salariale. La Coordination rurale, non signataire, a attaqué l'arrêté d'extension de cet accord, au motif qu'il est signé par un nombre limité de syndicats représentatifs. Le 3 mai 2004 le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté pour « excès de pouvoir ». La cotisation PROVEA est donc suspendue. Cependant, la FNSEA précise que « les organisations signataires de l'accord du 18 juillet 2002 proposeront un avenant à l'accord prenant en compte les observations du Conseil d'Etat ».



Du nouveau dans la couverture sociale des pluriactifs

En cas de cumul d'une activité salariée avec une autre activité, les pluriactifs sont tenus de cotiser au titre des deux régimes sociaux. Le droit aux prestations est ouvert dans le régime dont relève l'activité principale. Une ordonnance prévoit que ce droit sera désormais ouvert dans le régime choisi par le cotisant, dans des conditions qui seront fixées ultérieurement par décret.

Sources : www.apce.fr

Ordonnance n°2004-329 du 15/04/04, JO du 17/04/04 p.7085



Des projets de loi pourraient concerner les pluriactifs

Pour faire suite à la loi d'août 2003, un second projet de loi pour l'initiative économique vient d'être présenté. Il concerne notamment la protection de l'entrepreneur et de son conjoint, et prévoit des mesures destinées à favoriser le développement des entreprises unipersonnelles.

Par ailleurs, un second projet de loi d'habilitation pour simplifier le droit prévoit la création d'un régime social des indépendants.

Enfin, un projet d'allègement des charges sociales patronales dans le secteur de l'hôtellerie restauration peut laisser espérer de meilleures conditions de travail pour les salariés de ce secteur...

Vos Pluriactualités par e-mail !

Vous avez des questions, des suggestions, ou encore un projet d'article pour les Pluriactualités ?

Envoyez-nous un message sur messages@peripl.org
en précisant éventuellement la structure que vous représentez,
votre nom et votre adresse électronique !



Sur le terrain... Sur le terrain...



Des propositions pour le logement des saisonniers

La Direction Départementale de l'Équipement des Hautes-Alpes vient de mener une étude sur le logement des travailleurs saisonniers du tourisme.

Les propositions de la DDE retiennent l'attention : elle préconise notamment la rédaction d'une charte sur la qualité des logements, l'inscription d'études pré-opérationnelles dans les contrats de pays, l'évaluation annuelle des besoins, ou la mobilisation des logements ayant perdu leur agrément de résidence de loisir...



Discrimination à l'embauche

Au cours d'une opération nationale de "testing", qui concernait des emplois saisonniers dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, l'association SOS Racisme a testé une centaine d'établissements et déposé neuf plaintes pour discrimination à l'embauche.

Le "testing" consiste à présenter à l'embauche des jeunes d'origine maghrébine ou africaine puis des jeunes d'origine européenne, afin d'évaluer si la sélection des candidats s'effectue sur des critères raciaux. Ce type d'opération a été reconnu comme une preuve valable depuis un arrêt de la Cour de cassation de septembre 2000.

Source : L'Express du 24 avril 2004



Un projet de GEIQ contre les discriminations

A Morzine (74), l'Union Professionnelle Artisanale, la CFDT et la BEEFT (Bourse Européenne Emploi Formation du Tourisme) réfléchissent à la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) dont l'un des objectifs serait la prévention des discriminations, aussi bien de la part des employeurs que des employés, qui devraient pouvoir suivre un module de sensibilisation à l'interculturalité. Une étude de faisabilité est en cours...

Source : Le Journal des Saisonniers, avril-mai 2004



Un appel à projets

Vingt coopératives, en création ou en développement, devraient bénéficier d'un appui à l'ingénierie et participer à des actions collectives de capitalisation et d'évaluation, suite à l'appel à projets lancé par la DATAR et la Caisse des dépôts et consignations.

Les projets devront être présentés par une collectivité territoriale et contribuer à développer de nouveaux services en milieu rural ; les sociétés coopératives d'intérêt collectif et les coopératives d'emploi, qui permettent d'organiser la pluriactivité de leurs membres-salariés, sont directement concernées. Les dossiers sont à retirer auprès de l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques) avant le 24 mai.

Pour en savoir plus, consultez le site www.avise.org.

Edito

Un colloque sur la gouvernance des stations de montagne a récemment mis en lumière la nécessité pour la commune, les remontées mécaniques, les hôteliers, les commerçants et les propriétaires de logement de travailler ensemble, malgré des intérêts parfois opposés et l'absence de structures juridiques.

Il convient de ne pas oublier un acteur essentiel du développement, le travailleur saisonnier.

Depuis quelques années, les stations de montagne sont en concurrence avec des destinations plus lointaines. Pour maintenir l'activité économique de nos montagnes, il faut structurer les stations et définir une stratégie de développement. Il faut aussi maintenir et augmenter la qualité du service rendu aux vacanciers, ce qui nécessite des investissements mais surtout un personnel compétent et bien traité.

De nombreuses initiatives en faveur des saisonniers prouvent que cette nécessité est de mieux en mieux comprise. Ces actions doivent être poursuivies et amplifiées afin de ne pas voir périr l'économie de nos montagnes.

Ch. G.

Le chiffre du mois :

Une instruction du 26 avril apporte des précisions sur la nouvelle limite d'application du régime simplifié d'imposition des bénéficiaires agricoles :

350 000 €

de chiffre d'affaires

Sources :

L. n°2003-1311, 30 déc.2003, art.21 : JO du 31 déc.

Instr. 26 avril 2004 : BOI 5 F-1-04

Dossier :

Santé des saisonniers : la prévention des risques



A la pénurie de logements et la précarité de l'emploi s'ajoutent souvent des problèmes de santé pour les travailleurs saisonniers, chez qui l'on constate une plus grande fréquence des conduites à risques (consommation abusive d'alcool, de tabac ou de drogue, relations sexuelles non protégées...).

Plusieurs actions de prévention ont eu lieu cet hiver...

En Haute-Savoie, et pour la première fois dans les Alpes de Haute-Provence, elles ont pris la forme de journées d'information sur la santé. En Savoie, le groupe "Santé et conditions de vie des saisonniers" a renouvelé ses actions ponctuelles de dépistage et ses interventions sur le thème de la prévention des risques au cours de forums de l'emploi ou d'événements festifs.

De l'avis général, ces actions de prévention effectuées par des professionnels de la santé et l'association Le Pélican permettent un véritable dialogue avec les travailleurs saisonniers. En Savoie, les actions de dépistage du VIH et des hépatites ont permis de mettre à jour un problème plus général d'accès aux soins pour les saisonniers, qui saisissent souvent l'occasion pour évoquer des soucis de santé "classiques", voire une réelle détresse psychologique.

En Haute-Savoie, les réponses à un questionnaire montrent que 75% des personnes rencontrées pensent avoir pris des risques en terme de sexualité, de consommation d'alcool ou de tabac. 9 personnes sur 10 estiment à la fin des journées d'information qu'elles repèrent mieux les lieux où s'adresser.

Difficile de mobiliser des saisonniers

Les opérations de dépistage ou l'évocation des conditions de travail semblent une bonne porte d'entrée pour toucher les saisonniers. La présence d'intervenants au cours de soirées est bien perçue, alors que le public des forums de l'emploi a la tête ailleurs...

En janvier, la saison est juste assez avancée pour que la fatigue incite à réfléchir : c'est une bonne période. Beaucoup peinent à se libérer dans l'après-midi, mais seront plus disponibles le soir au cours d'une manifestation telle que les "24 heures en saison" à Val d'Ière.

Quelques pistes à travailler...

... à Morzine (74), deux journées d'information sont prévues, à une semaine d'intervalle afin de permettre au bouche à oreille de fonctionner entre les saisonniers.

... la diffusion d'un tract, un "flyer" présentant quelques points pratiques sur la couverture sociale, est envisagée en Savoie.

... tous les intervenants insistent sur la nécessité de créer une certaine intimité pour faciliter les échanges avec les saisonniers.



Un collectif pour la santé des travailleurs saisonniers

A l'issue du séminaire de juin 2003*, un collectif d'acteurs s'est constitué pour améliorer la santé et les conditions de vie des saisonniers du tourisme en Oisans, autour du Relais du Père Gaspard, qui fait partie du réseau Umij (Union Mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes).

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les besoins, avant de passer à l'action : actualisation du guide "Une saison en Ière", organisation de forums de sensibilisation et d'informations, formation de "relais santé et conditions de vie", création de lieux d'écoute pour les saisonniers...

Le collectif souhaite encourager et coordonner des initiatives collectives, où s'engagent aussi bien des employeurs que des associations ou des acteurs institutionnels : améliorer les conditions de vie des travailleurs saisonniers revient à améliorer l'accueil des touristes, l'efficacité et la rentabilité des prestations...

*voir *Les Pluriactualités* n°19

Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY.
Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A, avenue de Genève, 74000 ANNECY

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 750 exemplaires - Périodicité mensuelle - Première publication : janvier 2002

Dépôt Légal : à parution - Marque déposée



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier



PERIPL

97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

Agenda :

Mai

jeudi 27 mai à Clermont
l'Hérault (34) : **Formation
INNEF (multisalarial et
pluriactivité)**

vendredi 28 mai à Embrun (05):
Colloque sur la pluriactivité

jeudi 27 et vendredi 28 mai à
Longcochon (39) : **Séminaire
sur les organisations
collectives d'entrepreneurs
ruraux**

Juin

du mardi 1^{er} au jeudi 3 juin, sur
la presqu'île de Giens (83) :
**Séminaire des acteurs du
sport**

mercredi 2 juin à Grenoble
(38) : **Atelier "Tourisme et
recrutement"**

jeudi 3 juin à Chambéry (73) :
**Réunion de préparation du
Festival des Métiers de
Montagne**

du mardi 8 au jeudi 10 juin à
Charleroi (Belgique) : **Voyage
d'études sur les initiatives
innovantes en matière
d'emploi**

mercredi 16 et jeudi 17 juin à
Lyon (69) : **Salon des
entrepreneurs**

N'hésitez pas à nous contacter
pour obtenir plus d'informations !



Zoom sur...



L'installation en milieu rural

Comment les entrepreneurs ruraux s'organisent-ils collectivement ? C'est autour de cette question que tourne le troisième séminaire itinérant de formation et d'échanges qu'organisent les partenaires des programmes européens "Equal Acor-tpe.t" et "Equal Elan", du 27 au 28 mai prochain.

Les organisateurs partent du constat que l'installation de très petites entreprises en milieu rural mérite d'être favorisée par les pouvoirs publics. Une première rencontre a conclu que ces micro-structures manquaient de représentation collective. A partir de l'étude de trois organisations distinctes, un deuxième séminaire a mis à jour la tension qui peut exister entre projets individuels et besoins collectifs.

Au cours de ce troisième séminaire, trois nouvelles expériences seront étudiées : une association, un réseau informel, et une organisation combinant plusieurs statuts juridiques.

Pour en savoir plus, contactez le CFPPA de Montmorot au 03 84 43 31 67.



Séminaire de l'emploi sportif

Du 1^{er} au 3 juin, l'association "Profession Sport" des Bouches du Rhône organise un séminaire sur les évolutions de l'emploi sportif. Les débats porteront sur la pluriactivité, le cumul d'emplois publics et privés, les groupements d'employeurs, les coopératives d'activité et d'emploi...

Pour en savoir plus, contactez l'association au 04 91 99 28 39.

Vos questions



Qu'est ce qu'un emploi saisonnier ?

Un emploi à caractère saisonnier correspond à des travaux normalement appelés à se répéter chaque année à date à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons (comme dans le secteur agricole) ou des modes de vie collectifs (comme dans le secteur touristique).

Une augmentation d'activité cyclique doit répondre à l'un de ces deux critères pour donner lieu à la création d'emplois saisonniers.

Une activité locale peut être considérée comme saisonnière si elle a lieu chaque année aux mêmes dates et si elle est liée au mode de vie collectif du territoire.

Toutes les semaines, de nouvelles News sur www.peripl.org !

Les nouveautés du site ce mois-ci :

La création d'un pôle ressource de promotion de la santé des saisonniers
Une formation à la pluriactivité en montagne
Jobs d'été 2004 : 20 000 offres en ligne !